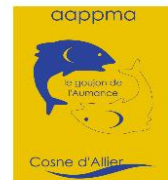


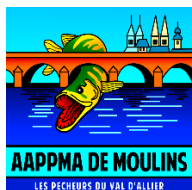
# OPENS FLOAT-TUBE BOURBONNAIS

Édition 2025



## DESCRIPTIF

Cet Open Float-tube Bourbonnais de 2025 est composés de 4 dates. Chaque manifestation aura son classement et sa propre dotation. Ces dates Opens Float-tube Bourbonnais s'inscriront dans un classement général qui récompensera les meilleurs pêcheurs adultes, la meilleure pêcheuse adulte et le meilleur pêcheur ou la meilleure pêcheuse mineur(e).



**AAPPMA de Moulins « Les Pêcheurs du Val d'Allier »**

**Site : Plan d'eau « Les Champs de l'île » à Neuvy**

## RÈGLEMENT ET DÉROULEMENT RÉGLEMENTATION

### GÉNÉRALE :

1. La compétition sous tous ses aspects (organisation et sportif) sera réglementée par le présent document. Il devra être suivi par tous les concurrents.
2. Les participants doivent être en possession de la carte de pêche en cours de validité.
3. Ouvert à partir de 14 ans, pour les mineurs joindre une autorisation parentale.
4. Le port du **gilet de sauvetage est OBLIGATOIRE** pour tous. Il sera impossible de débiter la compétition sans gilet de sauvetage.
5. Le montant de l'inscription est de **30 € par pêcheur** (café d'accueil offert).
6. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.
7. En cas d'annulation du concours, seul le montant des frais d'inscription sera remboursé.
8. Le nombre maximum des participants est fixé à 40 (les 40 premiers inscrits seront retenus les suivants seront sur liste d'attente en cas de désistement), le nombre minimum est fixé à 15 participants.
7. L'AAPPMA de Moulins décline toute responsabilité en cas de vol et/ou de dégradation du matériel des compétiteurs.

### ORGANISATION :

Les commissaires auront à leur disposition plusieurs bateaux de contrôle pour garantir un bon déroulement sportif de la compétition.

### DÉROULEMENT :

1. Accueil à partir de 7h30 et briefing à 8h00.
2. La compétition se déroulera sur le plan d'eau « Les Champs de l'île » à Neuvy (03).
3. La compétition se déroulera sur la journée de 9h00 à 15h00.
4. Seule la navigation en Float-Tube est autorisée. La mise à l'eau s'effectuera à l'endroit prévu par les organisateurs.
5. L'utilisation de moteur électrique est interdite.
6. L'utilisation des rames est interdite sauf pour les personnes à mobilité réduite possédant une carte d'invalidité.

## **ÉQUIPEMENT ET LEURRES :**

1. La compétition se déroulera exclusivement au lancer dans toutes les variantes.
2. En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne, mais pourra en posséder plusieurs montées.
3. Pêche aux leurres artificiels uniquement. Les appâts naturels sont interdits.
4. Une bourriche flottante est **obligatoire** pour chaque concurrent, afin de conserver les poissons en attendant la mesure des commissaires. (Les organisateurs ne pourront pas en fournir). Les bourriches avec des mailles en métal sont strictement interdites. 3 poissons maximum par bourriche (sauf perches 6).
5. Chaque concurrent devra faire signe aux commissaires afin de faire valider ses prises, puis se diriger dans leur direction. Chaque concurrent est garant des poissons conservés.
6. Il est permis d'utiliser une épuisette pour hisser les poissons. Celle-ci sera obligatoirement : soit à mailles fines non nouées, soit avec un filet caoutchouc ou néoprène. Sont interdites les épuisettes avec un filet à mailles nouées ou métalliques. Sont interdites également les pinces buccales « Fish-Grip » : trop traumatisantes pour les poissons.
7. Deux hameçons par ligne maximum.

### **POISSONS PRIS EN COMPTE :**

- Brochet : Quota 3
- Sandre : Quota 6
- Black Bass : Quota 6
- Perche : Quota 6
- Silure : Quota 2, coefficient de 0,5

Un bonus de 50 points sera attribué pour chaque quota rempli.

## **VALIDATION DES POISSONS :**

1. Lors de la capture d'un poisson par un concurrent, dès sa sortie de l'eau, le concurrent dispose le poisson dans sa bourriche. Le pêcheur a la possibilité de conserver plusieurs poissons avant mesure si besoin (avec un maximum de 3 poissons par bourriche)
2. Le concurrent présentera ensuite chaque prise à un commissaire de l'épreuve qui en effectuera la mesure.
3. C'est le concurrent qui dépose le poisson dans la goulotte de mesure pour éviter tout litige.
4. Ne seront considérés valides que les poissons capturés légalement (harponnage non valide).
5. Après mesure, le poisson sera remis directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie.

## **CLASSEMENT DES MANCHES :**

1. Longueur des captures : c'est la longueur en centimètre qui est prise en compte : 1 cm = 1 point. (Exemple : un poisson qui mesure 51,2 cm représente 52 points)
2. La longueur des poissons est la mesure maximale de l'extrémité de la bouche fermée à l'extrémité de la caudale avec la nageoire allongée dans l'axe du corps.
3. Les compétiteurs se classent selon le cumul de points obtenus.

## **CLASSEMENT GENERAL :**

### **1. Attribution des Points par Manche**

1. À chaque manche, les participants sont classés en fonction de leur performance.
2. Le premier obtient **1 point**, le deuxième **2 points**, le troisième **3 points**, etc.
3. Si plusieurs participants sont ex æquo, ils reçoivent tous le même nombre de points correspondant à leur position.
4. Le dernier (y compris les ex æquo) reçoit un nombre de points égal au **nombre total de participants inscrits sur l'open**.

### **2. Classement Général Cumulatif**

1. Le classement général est établi en additionnant les points obtenus sur l'ensemble des manches.
2. Seules 3 manches sur les 4 prévues sont prises en compte pour le classement général, permettant ainsi à chaque participant de rester compétitif même en cas d'absence sur une date.
3. Moins un participant a de points, mieux il est classé.
4. Ceux qui ne participent pas à une manche reçoivent automatiquement le **nombre maximal de points de cette manche**.
5. Un participant qui intègre la compétition après la première manche recevra, pour les manches qu'il a manquées, le nombre de points maximum, afin d'être intégré au classement général.

### **3. Départage en cas d'égalité au Général**

- i. En cas d'égalité de points après toutes les manches, **le plus grand nombre de points obtenu sur une manche**.

Ce système récompense la régularité et la performance sur l'ensemble des manches tout en permettant aux nouveaux participants de s'intégrer au classement en cours de saison.

## **Dotations du Classement Général**

À l'issue des **4 manches**, un classement général est établi en fonction du système de points expliqué précédemment. Les meilleurs participants recevront les dotations suivantes :

 **Récompenses principales :**

 **1er du classement général : 300 €**

 **2ème du classement général : 200 €**

 **3ème du classement général : 100 €**

 **Récompenses spécifiques :**

 **1ère femme du classement général : 70 €**

  **1er espoir (moins de 18 ans) du classement général : 70 €**

 **Qualification pour le Championnat de France Float Tube 2026**

- Le **1er licencié** au classement général obtiendra une **qualification pour le Championnat de France Float Tube 2026**.
- **Condition** : Il devra être licencié dès la **première manche de l'Open** pour être éligible à cette qualification.

Ces dotations récompensent les meilleurs compétiteurs tout en mettant en avant la participation des femmes et des jeunes dans la compétition.